



DIVULGATION RELATIVE AUX RISQUES LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Exercice terminé le 31 décembre 2025

Table des matières

1.	Message de la direction	3
2.	Gouvernance des risques climatiques.....	3
3.	Gestion des risques climatiques.....	4
4.	Principaux risques identifiés.....	5
5.	Analyses de scénarios climatiques	5
6.	Simulation de crise climatique	6
7.	Capital et liquidités.....	6
8.	Traitement équitable des membres.....	6
9.	Travaux réalisés et perspectives	7
10.	Attestation	7

1. Message de la direction

L'Assurance mutuelle des fabriques de Québec (« La Mutuelle ») reconnaît que les changements climatiques constituent un facteur susceptible d'influencer les risques auxquels elle est exposée, notamment les risques assurantiels, financiers, opérationnels et réglementaires.

Conformément à la Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques de l'Autorité des marchés financiers, La Mutuelle intègre les considérations climatiques dans son cadre de gouvernance et de gestion intégrée des risques selon une approche proportionnée à sa taille, à la nature de ses activités et à son profil de risque. À cet effet, les risques climatiques sont partie prenante du cadre global de gestion intégrée des risques de La Mutuelle.

La présente divulgation décrit les principales mesures mises en place en matière de gouvernance, d'identification et d'évaluation des risques climatiques, d'analyses prospectives ainsi que les travaux réalisés au cours de l'exercice 2025. Cette démarche s'inscrit dans un processus d'amélioration continue visant à renforcer la résilience de La Mutuelle face aux impacts potentiels des changements climatiques.

2. Gouvernance des risques climatiques

Conseil d'administration

Le conseil d'administration assume la responsabilité ultime de la surveillance des risques auxquels La Mutuelle est exposée :

- Approuve les orientations générales de gestion des risques;
- Reçoit les rapports périodiques portant sur le profil de risque;
- Veille à l'intégration des risques climatiques dans la gestion intégrée des risques (GIR);
- Exerce une surveillance des principaux enjeux stratégiques et réglementaires.

Comité d'audit

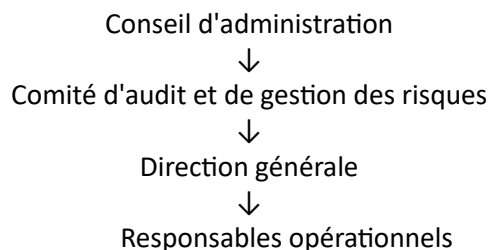
Le comité d'audit soutient le conseil dans ses responsabilités de surveillance :

- Examine les analyses relatives aux risques climatiques;
- Évalue l'évolution des principaux risques identifiés;
- Formule des recommandations au conseil d'administration;
- Assure le suivi de l'intégration des risques climatiques dans la GIR.

Direction générale

- Coordonne la mise en œuvre du cadre de gestion des risques climatiques;
- Assure la préparation des divulgations réglementaires;
- Veille au suivi des mesures d'atténuation;
- Rend compte périodiquement aux instances de gouvernance.

Structure de gouvernance



3. Gestion des risques climatiques

La Mutuelle intègre les risques liés aux changements climatiques à son Cadre de gestion intégrée des risques. Ces risques sont évalués conjointement avec les autres risques stratégiques, financiers, opérationnels et réglementaires de l'organisation. Le risque de souscription correspond au risque lié à la sélection et à l'acceptation des risques à assurer. Les risques climatiques influencent ce risque en raison de l'évolution géographique constante des zones exposées.

La Mutuelle est exposée à des pertes de nature catastrophique, notamment en raison des changements climatiques. L'exposition de La Mutuelle à la concentration de risques d'assurance est atténuée par la dispersion de son portefeuille à l'échelle du Québec. Elle s'en prémunit également par l'adhésion à des traités de réassurance qui limitent les pertes découlant de chaque événement.

Les polices d'assurance de La Mutuelle sont souscrites conformément à ses pratiques de gestion qui tiennent compte de sa tolérance au risque et à ses normes de souscription. Le risque de souscription est également atténué par un important programme de prévention; les membres font l'objet de visites d'inspection périodiques et récurrentes. Chaque nouveau risque est inspecté et analysé pour permettre une prise de décision éclairée.

Deux catégories principales sont considérées :

Catégorie	Description	Exemples
Risques physiques	Conséquences directes ou indirectes des événements climatiques extrêmes susceptibles d'affecter les biens assurés ou les activités de La Mutuelle.	• Inondations • Verglas • Tempêtes et vents violents • Feux de forêt • Dommages aux bâtiments assurés
Risques de transition	Risques découlant de l'évolution de la réglementation, des marchés, des attentes des parties prenantes ou des pratiques environnementales.	• Évolution des exigences réglementaires • Nouvelles attentes des réassureurs • Changements dans les marchés financiers • Évolution des attentes des membres et des parties prenantes

4. Principaux risques identifiés

Les travaux réalisés en 2025 et intégrés au Portefeuille de risques ont permis d'identifier certains risques climatiques susceptibles d'influencer la situation financière et opérationnelle de la Mutuelle. Ces risques font l'objet d'un suivi dans le cadre habituel de la gestion intégrée des risques de La Mutuelle.

Risque identifié	Impact potentiel	Niveau
Hausse de la fréquence des événements météorologiques extrêmes	Augmentation des indemnités et de la sinistralité	Modéré
Concentration géographique de certains risques assurés	Volatilité des résultats techniques	Faible à modéré
Évolution des exigences réglementaires	Ajustements des politiques et processus	Faible
Hausse des coûts de réassurance	Pression sur les charges et la rentabilité	Modéré
Perturbation des activités à la suite d'un événement climatique majeur	Enjeux de continuité des opérations	Faible à modéré

5. Analyses de scénarios climatiques

Conformément à son statut d'institution du Regroupement B, La Mutuelle privilégie une approche qualitative et proportionnée des scénarios climatiques.

Scénario 1 – Intensification des événements météorologiques

Hypothèses

- Augmentation de la fréquence des événements météorologiques sévères;
- Croissance du nombre de réclamations;
- Pression accrue sur les coûts de réassurance.

Impacts potentiels

- Augmentation des indemnités;
- Réduction de la rentabilité technique;
- Pressions accrues sur les besoins en capital;
- Besoins additionnels en suivi des concentrations de risques.

Scénario 2 – Transition réglementaire accélérée

Hypothèses

- Nouvelles obligations réglementaires;
- Attentes accrues des régulateurs et réassureurs;
- Amélioration des exigences de divulgation.

Impacts potentiels

- Ajustement des procédures internes;
- Augmentation des besoins en conformité;
- Développement de nouveaux indicateurs et mécanismes de suivi.

6. Simulation de crise climatique

Au cours de ses travaux sur la gestion des risques, La Mutuelle a intégré les risques climatiques aux exercices de simulation et d'analyse prospective déjà utilisés dans le cadre de la gestion des événements catastrophiques et de la réassurance.

Un exercice qualitatif a notamment permis d'évaluer les conséquences potentielles d'une succession d'événements climatiques majeurs touchant simultanément plusieurs régions desservies.

Principaux constats

- Importance du programme de réassurance;
- Nécessité du maintien de mécanismes efficaces de gestion de crise;
- Importance de la continuité des opérations;
- Pertinence du suivi des concentrations de risques;
- Considération des analyses climatiques dans le suivi de la solidité financière, du taux de capital minimal (TCM), de la réassurance et des besoins de liquidités ;
- Nécessité d'une surveillance continue du contexte réglementaire.

7. Capital et liquidités

Les résultats des analyses prospectives et des simulations de crise sont pris en compte dans le suivi de la solidité financière de La Mutuelle, notamment au regard du taux de capital minimal (TCM), du programme de réassurance et des besoins de liquidités pouvant découler d'événements climatiques majeurs ou cumulatifs. Ces travaux constituent un intrant aux processus de suivi financier et de gestion des risques de La Mutuelle. Ils visent principalement à préserver la résilience financière de La Mutuelle et à maintenir une couverture adaptée aux besoins de ses membres.

8. Traitement équitable des membres

La Mutuelle est un assureur spécialisé dans le domaine religieux. Elle bénéficie d'une expertise en assurance de dommages tant sur la nature des produits que sur leur application. Elle révisé régulièrement ses approches en la matière. L'expérience de son équipe permet d'atténuer le risque de tarification.

La Mutuelle prend en considération les risques liés aux changements climatiques dans ses activités de souscription, de prévention et de communication. Elle veille à offrir à ses membres une information claire et pertinente concernant les risques susceptibles d'affecter les biens assurés et les mesures de prévention appropriées, dans le respect des principes de traitement équitable des membres. La Mutuelle veille également à ce que les renseignements transmis aux membres permettent une compréhension adéquate des protections offertes.

9. Travaux réalisés et perspectives

Travaux réalisés en 2025

- Intégration des risques climatiques au portefeuille de gestion intégrée des risques;
- Réalisation des divulgations réglementaires IC0, IC1 et IC2;
- Formalisation de l'approche de gestion des risques climatiques;
- Sensibilisation des instances de gouvernance;
- Réalisation d'analyses prospectives simplifiées adaptées au profil de la Mutuelle.

Travaux prévus en 2026

- Raffinement des indicateurs de suivi;
- Amélioration des analyses de scénarios;
- Poursuite de l'intégration du risque climatique aux processus existants;
- Amélioration de la qualité des données;
- Évolution des mécanismes de divulgation et de reddition de comptes;

La Mutuelle ne détient aucun immeuble ou véhicule dans le cadre de ses opérations courantes. Elle n'émet donc aucun gaz à effet de serre relevant des champs d'application 1 et 2 du *GHG Protocol Corporate Standard*;

La Mutuelle veille à maintenir des émissions opérationnelles négligeables et à poursuivre l'analyse graduelle des émissions de portée 3.

10. Attestation

La présente divulgation relative aux risques liés aux changements climatiques a été préparée conformément à la Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques de l'Autorité des marchés financiers.

Elle a été approuvée par le conseil d'administration de l'Assurance mutuelle des fabriques de Québec et est publiée dans un objectif de transparence à l'égard de ses membres, de ses partenaires et de ses autorités de surveillance.